

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

- CIRCUITS DE RAMASSAGE SCOLAIRE «S» -

Réservé aux élèves résidant sur le territoire du Grand Périgueux et inscrits dans l'un de ses établissements scolaires, et dans la limite des places disponibles

1^{ère} INSCRIPTION

RENEUVELLEMENT ► N° CLIENT :
(mentionné sur la carte)
Champ obligatoire

Ne pas recharger sa carte sur la boutique en ligne

L'ÉLÈVE	LE REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse :
<input type="checkbox"/> J'autorise l'utilisation de mon numéro de portable pour l'envoi de SMS en cas de perturbations importantes sur le réseau.	Code postal / Ville :
	E-mail :
	Portable : Fixe :

LA SCOLARITÉ

Établissement : Classe :

Circuit(s) emprunté(s) (Voir liste au dos - Les fiches horaires sont disponibles sur www.peribus.fr)

Circuit principal : Arrêt de montée :

Circuit secondaire* : Arrêt de montée :

* Seuls les élèves empruntant les lignes S01/S05 – S03/S12 – S15/S22 sont autorisés à s'inscrire sur un circuit secondaire.

LE TITRE DE TRANSPORT – LE PASS BiBUS

<input type="checkbox"/> Pass BiBUS annuel* : 93€	<input type="checkbox"/> Pass BiBUS annuel famille nombreuse* : 78€
<input type="checkbox"/> Pass BiBUS trimestriel : 31€	<input type="checkbox"/> Pass BiBUS trimestriel famille nombreuse : 26€
<input type="checkbox"/> Pass BiBUS tarification solidaire (Voir CCAS)	* Titres éligibles au Prélèvement Automatique

Les pièces à joindre au dossier

- 1 chèque à l'ordre de la Régie PERIBUS
- Le formulaire « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA » si vous souhaitez régler par prélèvement automatique (Pass annuel uniquement), le formulaire est accessible sur www.peribus.fr, rubrique « circuits scolaires ».
→ date limite de paiement par PA **jeudi 15 août**
- Attestation de la CAF pour le tarif famille nombreuse
- Attestation de votre mairie pour la tarification solidaire (modification des conditions d'accès)



1^{ère} INSCRIPTION

Merci de **compléter votre dossier** avec :

- 1 photo d'identité récente (nom et prénom inscrits au dos)



Si vous souhaitez recevoir votre carte à domicile :

- Joindre une enveloppe non affranchie au nom et adresse du représentant légal.

► INSCRIPTIONS DU 17 JUIN AU 1^{ER} AOÛT :

Renvoyez ou déposez votre dossier à :

L'Agence PERIMOUV'

22, cours Montaigne à PERIGUEUX

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNERA DU RETARD DANS L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE (LISTE D'ATTENTE)

J'ai pris connaissance du règlement intérieur des transports scolaires ci-joint (gestion des données personnelles voir au dos de ce document)

Date :

Signature :

CIRCUITS SCOLAIRES 2019 / 2020

(Les fiches horaires sont disponibles sur www.peribus.fr)

- S01 : Annesse et Beaulieu <> Périgueux
- S02 : Razac <> Collège La Roche Beaulieu
- S03 : Marsaneix <> Périgueux
- S04 : Coursac <> Périgueux
- S05 : Coursac <> Razac <> Périgueux
- S06 : Château l'Evêque <> Gour de l'Arche
- S07 : Château l'Evêque <> Périgueux
- S08 : Agonac <> Périgueux
- S09 : Agonac <> Gour de l'Arche
- S10 : La Chapelle Gonaguet <> Collège La Roche Beaulieu
- S11 : Razac <> Annesse et Beaulieu <> Collège La Roche Beaulieu
- S12 : St Laurent sur Manoire <> Atur <> Périgueux
- S13 : Coulounieix (Les Crouchaux) <> Collège Jean Moulin
- S14 : Coulounieix (Les Andrieux) <> Collège Jean Moulin
- S15 : Cornille <> Périgueux
- S16 : La Chapelle Gonaguet <> Périgueux
- S17 : Périgueux <> Coulounieix-Chamiers <> Marsac sur l'Isle <> Collège La Roche Beaulieu
- S19 : St Amand de Vergt <> St Laurent des Bâtons <> St Michel de Villadeix <> Veyrines de Vergt <> Collège de Vergt
- S20 : Grun Bordas <> St Mayme de Péreyrol <> Bourrou <> Collège de Vergt
- S21 : Creyssensac et Pissot <> St Paul de Serre <> Chalagnac <> Église Neuve de Vergt <> Breuilh <> Collège de Vergt
- S22 : Sorges <> Périgueux
- S23 : La Douze <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S24 : Salon <> Cendrieux <> Veyrines de Vergt <> Collège de Vergt
- S25 : Lacropte <> Salon <> Collège de Vergt
- S26 : Salon <> Marsaneix <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S27 : Lacropte <> Périgueux



Données personnelles :

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est Monsieur MILIA Benjamin de la Régie Péribus, 16 rue du 5ème régiment de chasseurs 24000 PÉRIGUEUX).

Ces données sont collectées dans le cadre du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux et La Régie Péribus et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence PERIMOUV'.

Elles sont destinées à La Régie Péribus et le cas échéant au Grand Périgueux Communauté d'Agglomération ainsi qu'à la société UBI Transport en charge de la gestion du logiciel de création de cartes.

Elles seront conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Règlements européen et français), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Régie PÉRIBUS 16 rue du 5ème régiment de chasseurs 24000 PÉRIGUEUX ou xxx@regie-peribus.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles, Monsieur MILIA Benjamin ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.